



## Directives du Forum des jeunes du Groupement suisse pour les régions de montagne (Forum des jeunes du SAB)

Etat au 28.11.2024

Les directives ont été approuvées par le Forum des jeunes du SAB le 25 mars 2017. La dernière mise à jour date du 28.11.2024.

### 1. Généralités

Le « Forum des jeunes du SAB » est une assemblée composée des délégué-e-s des communes détentrice du label « Communes de montagne – La jeunesse, notre avenir ». Au niveau légal, le forum est dépendant et encadré par le SAB, qui lui sert de comité consultatif.

### 2. Organisation

Les communes possédant le label désignent au minimum un-e délégué-e et au maximum deux, ayant entre 15 et 30 ans, au « Forum des jeunes du SAB ». Ces délégué-e-s sont engagé-e-s pour plusieurs années afin de donner une continuité au projet.

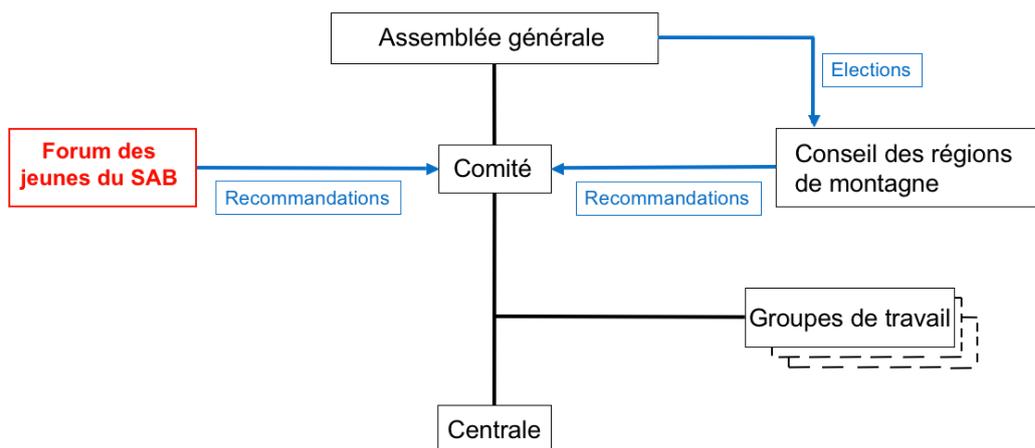
Le « Forum des jeunes » est politiquement indépendant et n'est donc pas composé de membres de partis politiques.

Le Forum des jeunes du SAB se réunit généralement une fois par année, afin de statuer sur les nouvelles candidatures au label et d'analyser les activités et mesures engagées par les communes détentrices du label. Les retraits du label sont votés à la demande du comité. Par ailleurs, les thèmes actuels concernant la jeunesse dans les régions de montagne sont discutés. Le Forum des jeunes formule des demandes et des exigences à l'intention des politiques et les transmet au comité du SAB sous forme de recommandations. (Fig. 1).

Les décisions concernant les activités du Forum des jeunes sont prises lors de chaque réunion annuelle.

Lors de la votation, la décision se prend sur la base d'une majorité absolue.

Le directeur du SAB assiste aux réunions du Forum et bénéficie d'une voix consultative.



**Fig. 1** : Positionnement du Forum des jeunes du SAB dans l'organigramme du Groupement suisse pour les régions de montagne

### Comité

Le Forum élit de manière interne un comité, ainsi qu'un-e président-e pour la durée du mandat, soit 3 ans. Le comité, supervisé par un-e président-e, se compose de 5 à 9 personnes. Le choix des membres du comité s'effectue en fonction du poids des régions représentées. Ce comité se réunit normalement quatre fois par année et effectue les examens préalables pour les nouvelles candidatures au label. Pour ce faire, il organise des entretiens avec les communes dans le cadre d'une réunion du comité. Il peut également prononcer des avertissements. Le comité et le SAB collaborent afin d'effectuer les contrôles sur les mesures concrétisées et/ou planifiées par les communes ayant le label. Pour ce faire, ces organes peuvent organiser des visites de communes. Il participe également à l'échange entre les communes, organisé une fois par an par le SAB, au cours duquel les représentant-e-s communales et communales peuvent échanger leurs expériences en matière de mise en œuvre du label. Le comité fait des propositions pour l'attribution, le renouvellement et le retrait du label à l'attention du Forum des jeunes. En outre, le comité est chargé de publier des articles et de rédiger des documents, en collaboration avec le service de presse du SAB. Le comité s'efforce de collaborer avec des organisations suisses et internationales ayant des objectifs similaires. Si nécessaire, le comité peut créer des groupes de travail régionaux ou thématiques, s'organiser au niveau régional ou organiser des réunions régionales.

### **3. Objectifs du Forum des jeunes du SAB**

Le Forum des jeunes du SAB se réunit afin de discuter des questions et des intérêts relatifs aux jeunes des régions de montagne. Ces réunions incitent les jeunes à s'intéresser et à s'investir dans la vie politique de leur commune. De cette manière, le Forum exprime ses recommandations à l'intention du comité du SAB qui peut les intégrer au niveau national dans le cadre de la défense des intérêts des régions de montagne et des espaces ruraux.

Les objectifs majeurs du Forum des jeunes du SAB sont les suivants :

- **La prise en compte** des jeunes dans la politique des régions de montagne ;
- **Les échanges d'expériences**, que ce soit entre les jeunes d'autres régions ou avec des acteurs et actrices politiques. L'objectif est de discuter des perspectives pour les jeunes dans les régions de montagne ;

- **Contrôles et reporting** des mesures conduites par le label et les communes ;
- **L'échange d'informations** sur les **meilleurs exemples** de soutien aux jeunes des régions de montagne ;
- Définir de **nouveaux défis** par une recherche active de renseignements et une mise en réseau des différents acteurs et actrices ;
- À long terme, la **collaboration** peut être étendue **au niveau international**, notamment par la prise en compte d'autres régions alpines.

#### 4. Activités du Forum des jeunes

Dans le but d'atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus, le Forum envisage les actions suivantes (non-définitives) :

- **L'octroi du label** « Commune de montagne – La jeunesse, notre avenir » ;
- Organiser une **discussion avec les communes**, au début de chaque année, afin de débattre des actions réalisées et des perspectives pour la jeunesse. Un bref résumé écrit dans le rapport d'évaluation doit être soumis au Forum des jeunes. Les efforts de la commune sont analysés lors de cette réunion ;
- **Discuter des activités scolaires prévues dans le cadre du thème** « Les jeunes en région de montagne » et sur cette base élaborer des mesures permettant la réalisation des demandes ;
- **Collaboration** avec des organisations suisses ou internationales partageant des objectifs similaires ;
- En cas de besoin, le Forum des jeunes peut créer des **groupes de travail régionaux ou thématiques** et organiser des réunions au niveau régional.

#### 5. Tâches du secrétariat

Le SAB dirige le secrétariat du Forum des jeunes du SAB et ses tâches sont les suivantes :

- **Préparation** des réunions du Forum des jeunes ainsi que de celles du comité et **rédaction des procès-verbaux** ;
- **Gestion et entretien du site internet** contenant les informations les plus importantes sur le Forum des jeunes (notamment les rapports concernant les bonnes pratiques, les nouveautés concernant le Forum) ;
- **Publication d'articles** dans les médias et dans la presse spécialisée ainsi que la **rédaction** de prises de position et autres documents ;
- **Gestion des membres** ;
- Le **service de comptabilité** (la facturation du Forum des jeunes du SAB est intégrée dans la comptabilité du SAB mais fait l'objet d'une présentation spécifique) ;
- Le SAB est le **propriétaire de la marque** « Commune de montagne – La jeunesse, notre avenir » et assure la protection de la marque et gère le processus des candidatures.

#### 6. Financement

Chaque commune ayant obtenu le label « Commune de montagne – La jeunesse, notre avenir » verse une cotisation annuelle de 400 CHF. Cette contribution est indépendante du nombre de délégué-e-s. De plus, les communes qui délèguent des adolescent-e-s ou de jeunes adultes au Forum des jeunes prennent en charge leurs dépenses (hébergement, repas). Ces contributions servent notamment, en

plus des possibilités de subventionnements fédéraux ou cantonaux, à assurer le fonctionnement du Forum des jeunes, ainsi que les différentes activités de son secrétariat. Les prestations de base du secrétariat sont détaillées dans le chapitre 5.

Les frais d'organisation du Forum des jeunes sont à la charge de la commune organisatrice. En contrepartie, cette commune est exemptée de la cotisation annuelle pour l'année concernée.

Les prestations qui ne sont pas comprises dans ces services de base nécessitent un budget séparé, et peuvent être confiées à une entreprise extérieure. Le financement doit avant tout assurer la viabilité du projet.